



SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

BTSA AP

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

FORMATION PAR APPRENTISSAGE EN 2 ANS

Diplôme de niveau 5 – RNCP38349 – Date d'expiration : 31/08/2029

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

CFA du Talhouët – Hennebont

LE METIER (SOURCE : REFERENTIEL DU BTSA AP)

- Le technicien paysager, titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole spécialité "Aménagements paysagers", peut travailler dans divers environnements tels que des entreprises de travaux paysagers, des collectivités territoriales, des bureaux d'études, des structures associatives, ou des entreprises de service à la personne. Il peut également exercer dans des structures ayant un service interne de jardins et espaces verts, comme les centres de sports, les hôpitaux, les universités, ...
- **Chef d'équipes ou chef de chantiers** : Il encadre des ouvriers qualifiés pour réaliser des opérations techniques de création, de gestion de la végétation, et de maintenance d'ouvrages paysagers. Il interprète les plans, gère les aléas des chantiers, et assure le suivi technico-économique et administratif. Il peut apporter des conseils techniques aux commanditaires et usagers.
- **Conducteur de travaux paysagers** : Il organise et supervise les travaux sur plusieurs chantiers, dirige les chefs d'équipes, et contribue aux études techniques et à la gestion technico-commerciale des chantiers. Il intervient dans les relations commerciales et prépare les éléments de facturation.
- **Responsable espaces verts** : Il coordonne les activités techniques, administratives, financières et humaines du service espaces verts et met en place une politique paysagère pour offrir des espaces verts de qualité.
- **Collaborateur du concepteur paysagiste** : Il travaille en bureaux d'études et produit les documents techniques nécessaires à la présentation et à la mise en œuvre de projets d'aménagement paysager.
- Avec une solide expérience professionnelle, le technicien supérieur en aménagements paysagers peut créer sa propre activité ou reprendre une entreprise du paysage, exerçant ainsi toutes les fonctions de responsable d'entreprise.



L'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel pour exercer dans le milieu du paysage, en tant qu'ouvrier paysagiste spécialisé, paysagiste-concepteur et/ou chef de chantier.

LES INDICATEURS DU BTSA AP (nouvelle formation les indicateurs seront disponibles en 2027)

- Taux de réussite à l'examen : /
- Taux d'appréciation : /
- Taux d'insertion à 6 mois : / (<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>)
- Taux d'abandon, taux de rupture et taux de poursuite d'études : /

PUBLIC CIBLE

- Etudiant issu de la filière aménagements paysagers
- Toute personne adulte, en reconversion professionnelle, ayant pour projet professionnel de travailler dans le domaine du paysage.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

PREREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum (de la filière paysage)
- Être apte physiquement pour exercer le métier





SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- compléter un dossier de candidature
- sélection : entretien de motivation et prérequis
- allègement de formation en fonction de l'expérience et des diplômes
- L'admission est définitive à la signature d'un contrat avec une entreprise :
- en apprentissage (avoir entre 16 et 29 ans) – Sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou en projet de création ou de reprise d'entreprise en lien avec l'aménagement paysager
- en contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)

LA DUREE DE LA FORMATION

La formation dure 2 ans

- 40 semaines (soit 1400 heures) **en centre**
- 64 semaines **en entreprise**, dont 5 semaines de congés/an

LES OBJECTIFS EVALUABLES

Le BTSa AP compte 8 blocs de compétences dont les objectifs sont :

- C 1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui (EPT : épreuve terminale)
- C 2 Construire son projet personnel et professionnel (ECCF : Evaluation Certificative en cours de formation)
- C 3 Communiquer dans des situations et des contextes variés (ECCF)
- C 4 Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager (ECCF)
- C 5 Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique (ECCF)
- C 6 Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers (ECCF)
- C 7 Assurer la gestion technico-économique de chantiers (EPT)
- C 8 Elaborer un projet d'aménagement paysage (EPT)

CONTENU DE LA FORMATION

Domaine du tronc commun :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui : *SESG (Sciences économiques, sociales et de gestion), Français, ESC (Education Socioculturelle)*
- M2 : Construction du projet personnel et professionnel : *EPS (Education physique et sportive), ESC, EIL (Enseignement d'initiative locale), APPP (Accompagnement au projet personnel et professionnel)*
- M3 : Communication : *Information-Documentation, Anglais, ESC*

Domaine professionnel spécifique à la spécialité :

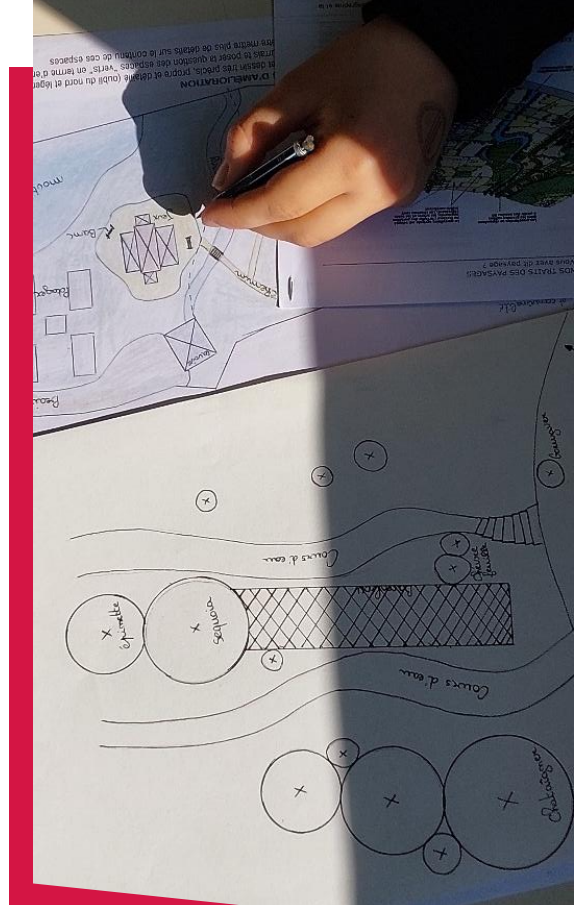
- M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipes : *SESG, STAE/AP (Sciences et techniques des aménagements de l'espace/ Aménagements paysagers), Informatique, Mathématiques*
- M5 : Gestion de la végétation des aménagements paysagers : *STAE/AP, Biologie-Ecologie, STA (Sciences et techniques agronomiques), STE (Sciences et techniques des équipements)*
- M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers : *STAE/AP, STE, Mathématiques*
- M7 : Gestion technico-économique de chantiers : *SESG, STAE/AP, Mathématiques, Informatique*
- M8 : Élaboration d'un projet d'aménagement paysager : *STAE/AP, Histoire Géographie, ESC, Informatique*
- Pluridisciplinarité
- Alternance

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Présentiel 100%

LES MODALITES D'EVALUATION

ECCF (Evaluation Certificatives en cours de formation) et épreuves terminales



SUIVEZ-NOUS !





SCIENCES & NATURE DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

TABLEAU DE REMUNERATION (au 1^{er} janvier 2026, service-public.fr)

• En apprentissage (avoir entre 16 et 29 ans)

Rémunération brute mensuelle** minimale d'un-e apprenti-e				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27 % du SMIC soit 492,22 €	43 % du SMIC soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39 % du SMIC soit 710,98 €	51 % du SMIC soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61% du SMIC, soit 1 112,05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55 % du SMIC soit 1 002,67 €	67 % du SMIC soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78% du SMIC, soit 1 421,97 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

• En contrat de professionnalisation

La rémunération (brute) d'un-e salarié-e de 26 ans ou plus ne peut pas être inférieure ni au Smic (1 823,03 € mensuels), ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise. Des dispositions conventionnelles ou le contrat de travail peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le-la salarié-e

Je simule ma rémunération d'apprenti-e

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>



Je m'informe sur l'alternance

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>



PLANNING D'ALTERNANCE DU BTSA AP 2026 2028 (EXEMPLE DE LA 1^{ERE} ANNEE)

20 semaines en centre

32 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)

juillet 26	août 26	septembre 26	octobre 26	novembre 26	décembre 26	janvier 27	février 27	mars 27	avril 27	mai 27	juin 27	juillet 27
M 01	S 01	M 01	D 01	M 01	S 01	M 01	S 01	M 01	S 01	M 01	S 01	M 01
J 02	D 02	M 02	V 02	D 02	(S 02)	M 02	S 02	M 02	S 02	M 02	S 02	M 02
V 03	L 03	(S 03)	J 03	M 03	S 03	J 03	(S 03)	M 03	S 03	J 03	(S 03)	M 03
S 04	M 04	V 04	D 04	M 04	V 04	L 04	(S 04)	M 04	S 04	D 04	(S 04)	M 04
D 05	M 05	S 05	(S 05)	J 05	S 05	M 05	V 05	L 05	(S 05)	M 05	S 05	L 05
L 06	J 06	D 06	M 06	V 06	D 06	M 06	S 06	M 06	S 06	J 06	D 06	M 06
M 07	V 07	L 07	(S 07)	M 07	S 07	L 07	(S 07)	D 07	M 07	V 07	L 07	(S 07)
M 08	S 08	M 08	J 08	D 08	M 08	V 08	(S 08)	L 08	(S 08)	S 08	M 08	J 08
J 09	D 09	M 09	V 09	L 09	(S 09)	M 09	S 09	M 09	V 09	D 09	(S 09)	M 09
V 10	L 10	J 10	M 10	S 10	D 10	M 10	S 10	M 10	S 10	L 10	J 10	(S 10)
S 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	(S 11)	J 11	(S 11)	M 11	S 11	V 11
D 12	M 12	S 12	L 12	(S 12)	J 12	S 12	M 12	V 12	L 12	(S 12)	M 12	S 12
L 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
M 14	V 14	L 14	(S 14)	M 14	S 14	L 14	(S 14)	D 14	M 14	V 14	L 14	(S 14)
M 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	(S 15)	L 15	(S 15)	S 15	M 15	J 15
V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	(S 16)	M 16	S 16	M 16	V 16	D 16	(S 16)	M 16
S 17	L 17	(S 17)	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	S 17	L 17	(S 17)	J 17
M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	(S 18)	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
D 19	M 19	S 19	L 19	(S 19)	J 19	S 19	M 19	V 19	L 19	(S 19)	M 19	S 19
L 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
M 21	V 21	L 21	(S 21)	M 21	S 21	L 21	(S 21)	D 21	M 21	V 21	L 21	(S 21)
M 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	(S 22)	L 22	(S 22)	S 22	M 22	J 22
J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	(S 23)	M 23	S 23	M 23	V 23	D 23	(S 23)	M 23
V 24	L 24	(S 24)	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	S 24	L 24	(S 24)	J 24
S 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	(S 25)	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
D 26	M 26	S 26	L 26	(S 26)	J 26	S 26	M 26	V 26	L 26	(S 26)	M 26	S 26
L 27	(S 27)	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	M 27	J 27	(S 27)	D 27
M 28	V 28	L 28	(S 28)	M 28	S 28	L 28	(S 28)	D 28	M 28	V 28	L 28	(S 28)
M 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	(S 29)	L 29	(S 29)	S 29	M 29	J 29
J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	(S 30)	M 30	S 30	M 30	V 30	D 30	(S 30)	M 30
V 31	L 31	(S 31)	J 31	S 31	D 31	M 31	S 31	M 31	V 31	L 31	(S 31)	J 31

Formation en centre

En entreprise

Jours férié



Centre d'emploi et de formation



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Souveraineté Alimentaire



ENSEIGNEMENT AGRICOLE



ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC



Breizh FormAgro





SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT



APRES LE DIPLOME

Le BTSA aménagements paysagers débouche **sur la vie active**, mais il est possible, sous certaines conditions, de préparer en 1 an un second BTSA, de préparer un certificat de spécialisation (CS), de poursuivre des études en licence professionnelle (1 an), d'intégrer une grande école (vétérinaire, d'ingénieurs ou du paysage). **Par exemple** : CS Arboriste Grimpeur, CS Travaux mécanisés de génie écologique, Licence pro mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien, Classe préparatoire ATS métiers de l'horticulture et du paysage,

Diplôme d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA spécialité paysage, Diplôme de l'École supérieure d'architecture des jardins...

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est intégralement pris en charge par l'OPCO pour la formation par apprentissage. Le/la candidat.e signe un contrat avec une entreprise et devient dès lors salarié.e.

Frais pédagogique : aucun

La formation peut également faire l'objet d'autres dispositifs de financement.

Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.

BON POUR APPRENDRE

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques, Hall TP
- Entretien avec l'équipe pédagogique
- Aménagement de parcours individualisé
- Suivi par un référent formateur
- **Personnes en situation de handicap** : parcours adaptable et aide possible pour l'achat d'outils pédagogiques et/ou techniques.
- **Référent handicap**

Aides particulières pour les apprentis



- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tél : 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr

SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne
56300 Pontivy

Contacts
02.97.25.93.10
www.campus-snm.fr

SITE DE ST JEAN-BREVELAY

Le Suillo
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts
02.97.60.31.93
www.campus-snm.fr

SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët
56700 Hennebont

Contacts
02.97.36.23.40
www.campus-snm.fr

